



TADJIKISTAN

Vous avez besoin d'un visa d'entrée pour vous rendre au **Tadjikistan** si vous êtes ***citoyen français***.

Les formalités devront être accomplies directement auprès de la représentation Tadjike à Bruxelles.

Vous devez contacter le consulat en Belgique tajemb-belgium@skynet.be

Pour les autres nationalités nous consulter.

Formalités à connaître :

- Pièce d'identité : Passeport
- Validité minimale du passeport : 3 mois
- Visa pour un séjour touristique : oui
- Visa pour un séjour d'affaire : Oui
- Vaccin : Aucun